



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

BRUN 610

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation : Brun 610 Matière colorante (pigment et colorants), inorganique

1.2 Désignation commerciale : Oxyde de fer

1.3 Identification de la société/entreprise : STE DES OCRES DE France
Impasse des Ocriers
84400 – APT – France

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 00.33 (0)490.746.382
info-distribution@ocres-de-france.com

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 COMPOSITION Fe₂O₃ , Fe₃O₄ et FeO(OH)

NUMERO CAS : NEANT (non référencé)
NUMERO EINECS : NEANT (non référencé)

2.2 SUBSTANCES DANGEREUSE POUR LA SANTE: ---

2.3 CLASSIFICATION / SYMBOLE :

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le Brun 610 ne présente aucun risque pour l'homme et l'environnement , selon nos connaissances actuelles et aux éléments mentionnés 2.1.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 CONTACT AVEC LA PEAU

Laver à l'eau savonneuse et rincer à l'eau.

4.2 CONTACT AVEC LES YEUX

Lavage à l'eau immédiat, en écartant les paupières.
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue

4.3 INGESTION

En cas de doutes ou si les symptômes persistent consulter un médecin.

4.4 INHALATION

Déplacer la personne à l'air libre. En cas d'indisposition consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Stabilité : Le produit est stable.

A des températures supérieures à 80°C, le produit peut devenir instable et s'oxyder. La chaleur supplémentaire qui se dégage peut entraîner, dans des conditions défavorables, l'inflammation de matériaux combustibles. Le produit ne doit donc pas être stocké à proximité de sources de chaleur.

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDES ---

En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique

DANGERS SPECIFIQUES Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion

PROTECTION DES INTERVENANTS

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un masque. ---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 PRECAUTIONS INDIVIDUELLES:

Porter des éléments de protection.

A
S

6.2 PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter les déversements dans les égouts.

6.3 METHODES DE NETTOYAGE :

RECUPERATION : aspiration
NETTOYAGE : utiliser de l'eau savonneuse

6.4 EVACUATION : Décharge autorisée

6.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION: Manipuler en évitant les dégagements de poussières.

7.2 PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS : Capturer les poussières à leur source d'émission

7.3 STOCKAGE : Produit stable dans les conditions normales de stockage.
Stocker à l'abri de l'humidité.

7.4 MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDEE : Sacs papier ou plastique

7.5 MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un masque à poussière

8.2 PROTECTION DES MAINS : Porter des gants appropriés

8.3 PROTECTION DES YEUX : Port de lunettes

8.4 MESURES SPECIFIQUES D'HYGIENE : Ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 ASPECT : Poudre

9.2 COULEUR : marron foncé

9.3 ODEUR : Inodore

9.4 VALEUR PH : 4 à 7

9.5 TEMPERATURE DE FUSION : 1000°C (>1832°F)

9.6 TEMPERATURE D'EBULLITION : Pas applicable

9.7 POINT D'ECLAIR : Pas applicable

9.8 INFLAMMABILITE : Ininflammable

9.9 AUTO-INFLAMMABILITE : Non auto inflammable

9.10 PROPRIETES COMBURANTES : Non explosif

9.11 PRESSION DE VAPEUR : Négligeable

9.12 DENSITE RELATIVE : 2.5 environ

9.13 SOLUBILITE : Insoluble à l'eau froide

9.14 COEFFICIENT DE PARTAGE : Non applicable

9.15 AUTRES DONNEES : Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 STABILITE : Stable dans les conditions normales de stockages

10.2 REACTION DANGEREUSES AVEC : Aucune dans des conditions normales d'emploi

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 TOXICITE AIGUE : **Irritation/Corrosion**

Peau : Non irritant *Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Yeux : Non irritant *Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Date d'édition : 2008-11-10 Page 4 de 6

Quick-FDS [15209-38148-14121-011004] - 2009-08-21 - 10:35:48

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 IMPACT POSSIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT / ECOTOXICITE : **Remarques** :
Aucun effet important ou danger critique connu

12.2 TESTE D'AMES : Négatifs

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 PROCEDURE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION DU PRODUIT : mise en décharge contrôlée.

13.2 PROCEDURE DE DESTRUCTION DE L'EMBALLAGE CONTAMINE : Emballage non ré-employable, à mettre en décharge contrôlée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 GGVSee/ IMDG CODE : non réglementé

14.2 GGVE/ GGVS : non réglementé

14.3 UN N° : non réglementé

14.4 RID/ ADR : non réglementé

14.5 ICIAO/ IATA-DGR : non réglementé

14.6 ADNR : non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union

Européenne

Applications industrielles.

Réglementations nationales

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Phrases de risque :

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): non concerné

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 2517

Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale : non concerné

16. AUTRES DONNEES

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive Européenne 91/155/EG

STATUTS D'ENREGISTREMENT (REACH) : Le brun 610, n'est pas concerné.

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.